

LES BAUX MIXTES ET PROFESSIONNELS

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

DURÉE

1 journée en distanciel synchrone collectif (visioconférence) de 7 heures - De 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

PUBLIC VISÉ

- Personnel ou gérant d'agence immobilière et gestionnaires locatifs
- Aucun prérequis nécessaire

OBJECTIFS

- **Déterminer le type de bail applicable en fonction de l'activité exercée et vérifier la rédaction des clauses du bail**
- Maîtriser le contexte juridique et les caractéristiques du bail professionnel et du bail mixte
- Rédiger les principales clauses relatives à ces contrats

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Ce stage se déroule sous forme de séquences successives comprenant :
 - o des exposés de l'animateur, des explications concrètes, de nombreux exemples à l'appui,
 - o la projection en Power-point de documents ou fiches,
 - o des questions-réponses avec les participants permettant de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par Maître Marie-Laure MARGNOUX, avocate spécialiste en immobilier au barreau de Toulouse

CONTENU DE LA FORMATION *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

Les pauses sont de 15 minutes le matin et l'après-midi – La pause déjeuner est d'une heure

DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30

Accueil (15 min)

Présentation par le CEPSO
Tour de table et évaluation des niveaux

Point sur la déontologie des professionnels de l'immobilier (1h)

Remise du code de déontologie
Rappel des fondamentaux
Questions – Réponses

Partie 1 : les distinctions et régimes juridiques applicables (2h)

- Définitions, critères de distinctions et champs d'application des deux statuts,
- Les régimes juridiques applicables, étude des points de convergence et de divergences,
- Les répercussions du statut applicable sur les obligations du professionnel,
- Le cas particulier de la soumission d'un bail de locaux professionnels au statut des baux commerciaux

Partie 2 : Le contenu du bail mixte et du bail professionnel (3h30)

- Formalisme des contrats
- Annexes visées par chacun des statuts
- Le loyer et les charges
- La durée du bail
- La fin du bail
- Les clauses relatives aux obligations des parties (réparation, entretien)
- Les clauses diverses :
 - Cession
 - Sous location
 - Relatives aux aménagements et transformations
 - Les clauses « travaux »
 - Le dépôt de garantie
 - Clause résolutoire

Conclusion de la formation (15 min)

- Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction
- Tour de table et bilan de la formation

FIN DE LA FORMATION : 17h30

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION

- 360 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 300€ HT)
- 420 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 350 € HT)
- Tarifs dégressifs sur les inscriptions en fonction du nombre de journées de formations prises.

ACCESSIBILITÉ

En cas de nécessité d'adaptation de la formation à des personnes en situation de handicap, merci de nous en informer dès l'inscription pour étudier ce qu'il est possible de mettre en place.

Dernière mise à jour : 7 mars 2023